

14ème législature

Question N° : 13512	De M. William Dumas (Socialiste, républicain et citoyen - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports	Tête d'analyse > politique des transports	Analyse > bicyclettes. usage. développement. propositions.
Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 05/02/2013 page : 1380 Date de changement d'attribution : 18/12/2012		

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'encouragement nécessaire des projets liés au vélo partout en France. En effet, soutenir la mobilité à vélo permettrait de développer un secteur créateur d'activité économique, efficace et propre. C'est pourquoi le développement de ce mode de transport devient primordial dans la perspective de la mise en route de la transition énergétique. Il serait nécessaire non seulement d'investir dans des infrastructures cyclables qualitatives, sécurisées, de développer l'intermodalité vélo-transports en commun, de stimuler le tourisme à vélo et mais aussi d'encourager la formation à la pratique du vélo, surtout auprès de la jeunesse. Des programmes de contractualisation européenne et nationale 2014-2020 découleront des orientations actuellement en cours d'élaboration en région à travers la rédaction de diagnostics territoriaux stratégiques. Compte tenu du besoin de soutiens du côté de l'État et de l'Union européenne de cette filière, il lui demande donc si elle va veiller à ce que la DATAR et les SGAR incluent le vélo dans des diagnostics territoriaux afin d'obtenir les soutiens financiers européens nécessaires au développement de ce mode de transport.

Texte de la réponse

Les diagnostics territoriaux stratégiques (DTS) sont un préalable à l'élaboration des programmes européens en France. Par les circulaires du 12 mars 2012 et du 16 juillet 2012, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), a formulé des recommandations sur les orientations nécessaires à leur élaboration, rappelant notamment qu'une approche interfonds devait guider cet exercice, conduit sous la responsabilité du préfet de région en collaboration avec le président du Conseil régional et en relation étroite avec le partenariat régional. La circulaire du 16 juillet 2012 précise par ailleurs que le diagnostic a vocation à aller jusqu'à la formulation d'orientations stratégiques préfigurant la future stratégie du programme. Dans la mesure où le partenariat régional considérerait la promotion du vélo comme un mode de transport constituant une orientation stratégique prégnante de leur territoire, elle pourrait être, de fait, intégrée dans le DTS régional. D'autre part, la circulaire énonce également que, si le diagnostic territorial stratégique doit aider à préparer le futur programme, il ne constitue qu'une première étape de ce processus de préparation et n'a pas vocation à se substituer aux produits des étapes suivantes (évaluation ex ante, ESE, ...) pour arrêter le choix des orientations définitives des programmes. En conséquence, si la promotion du vélo n'est pas formulée comme une orientation stratégique au stade de la rédaction du DTS, le partenariat régional, sous la responsabilité de l'autorité de gestion, a toute la possibilité d'intégrer cette priorité dans leurs futurs programmes opérationnels lors de la procédure d'élaboration de ce dernier.

Par ailleurs, le Gouvernement est attaché à la promotion des déplacements doux, tels que le vélo ou la marche. Face à un nécessaire rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, le ministre des transports souhaite donner une nouvelle impulsion à cette politique, en concertation avec les collectivités territoriales et les associations d'usagers. C'est pourquoi, dans les semaines qui viennent, un groupe de travail sera initié pour aller, au-delà du Plan Vélo présenté en janvier 2012, vers un programme d'actions hiérarchisées avec des axes de travail majeurs, tels que l'évolution des règles qui encadrent la circulation du vélo et du piéton ou le développement de l'intermodalité vélo / transports collectifs au travers notamment du troisième appel à projets « mobilité durable » que le ministre des transports lancera au cours du premier semestre 2013.